
Argumentaire

OUI à la suppression des redevances
radio et télévision
(Suppression des redevances Billag)



Les principaux arguments :

1. Chaque personne connaît ses besoins et préférences mieux qu'autrui et sait, de fait, comment dépenser son argent, durement gagné. En forçant tout ménage à payer plus de 450.- CHF chaque année pour une redevance radio et télévision, on porte atteinte à son droit à l'autodétermination. Ce qui entraîne une détérioration de sa qualité de vie. La suppression des redevances radio et télévision conduirait à une **plus grande liberté de choix et une amélioration de la qualité de vie des citoyens**.
2. Les privilèges accordés par l'État à la SSR font d'elle une entreprise quasi-monopolistique qui possède de bien meilleures armes que la concurrence, ce qui fausse le marché. Cette suprématie freine la capacité d'innovation des acteurs privés qui bénéficient au mieux d'une infime part de la redevance. La suppression de la redevance Billag créerait un marché avec une concurrence plus libre, plus juste, au service du client. De manière générale, la concurrence mène à une offre de meilleure qualité et à davantage de diversité, et ce, à un prix plus bas. C'est pourquoi, une suppression de la redevance Billag, engendrerait une **plus grande diversité de l'offre médiatique**.
3. La suppression de la redevance Billag aiderait à **atteindre une plus grande liberté des médias**. Aujourd'hui c'est le Conseil fédéral qui fixe le montant de la redevance et les termes de la concession. C'est également lui qui choisit plusieurs membres du conseil d'administration de la SSR. La suppression de la redevance doit encourager les médias à jouer leur rôle de quatrième pouvoir et à analyser de façon critique les faits et gestes des politiciens de notre pays, en les libérant de la crainte de perdre une partie de leurs revenus.
4. La suppression de la redevance permettrait de **libérer annuellement un pouvoir d'achat de 1.35 milliard de CHF**. Cet apport occasionnerait un soutien précieux à notre tissu économique. Chaque ménage aurait 450.- CHF supplémentaires à dépenser, chaque année. Cette manne financière permettrait à diverses entreprises, concurrentielles, de gagner des parts de marchés et de créer de l'emploi en répondant aux demandes des clients. Cette solution nous paraît bien plus juste que le système actuel, où une minorité profite de la redevance Billag, sur le dos de tous.
5. L'État a une responsabilité envers les citoyens, spécialement en termes d'utilisation rationnelle et économe de l'argent qu'il collecte. Des salaires exorbitants comme celui de l'ancien directeur général de la SSR, Roger de Weck (557'434 CHF) ou des parachutes dorés tels que celui accordé à l'ex-rédacteur en chef Ueli Haldimann (330.000 CHF), ne répondent pas à ce principe de responsabilité. **Il est primordial de mettre fin à ces privilèges, acquis sur le dos des citoyens ordinaires**.
6. **L'initiative No-Billag ne demande pas la suppression de la SSR** - contrairement à ce qui est prétendu de façon malhonnête - **mais seulement la suppression de la redevance Billag**. La SSR n'est pas mentionnée dans le texte d'initiative. Si l'initiative est acceptée, la SSR devra se financer de façon autonome, comme la large majorité des entreprises de notre pays. Si une demande pour ses divers programmes existe, la SSR ne devrait point avoir de peine à rencontrer le succès nécessaire, et de ce fait, continuerait à exister. La SSR pourrait se financer, en plus de la publicité, par la mise en place d'un abonnement ou encore par un modèle de « pay per view ».

Table des matières

1. Introduction	4
2. La liberté de choix plutôt que l'obligation de payer	7
3. Renforcer la diversité médiatique	9
4. Renforcer la liberté des médias	18
5. Aider l'économie suisse	21
6. Mettre fin à l'arnaque sur le dos du peuple	25
7. Les reproches faites à l'initiative sont-ils justifiés ?	30
8. Le texte de l'initiative	37

1. Introduction

1.1. La redevance Billag – une source d'énervernement pour les citoyens

La redevance Billag est pour beaucoup de nos concitoyens, année après année, une source d'énervernement. Cette quittance de 450.- CHF vient s'ajouter à une grosse pile d'autres factures que nous devons déjà acquitter. S'ajoute à cette frustration le fait de devoir payer pour un service que nous n'avons pas commandé et qui potentiellement, selon les préférences de chacun, ne vaut pas la somme qui figure sur le bulletin de versement envoyé par Billag.

Depuis plusieurs années, des citoyens qui se sentent floués et plusieurs organisations, venues de divers horizons politiques, se sont regroupés pour demander la réduction ou la suppression de la redevance.

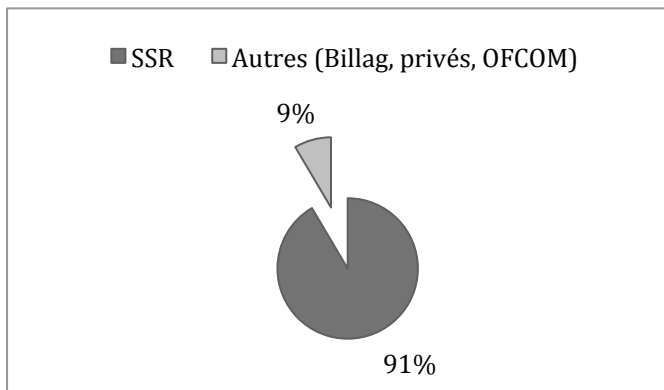
En face, la SSR et d'autres acteurs du milieu culturel et politique, qui profitent de cette manne financière, se battent avec force pour le maintien de leur position privilégiée. Pour cette raison, le 11 décembre 2015, un groupe de citoyens engagés a déposé l'initiative « Oui à la suppression des redevances radio et télévision



Figure 1 Les promoteurs de l'initiative No-Billag, le 11 décembre 2015, lors du dépôt des signatures

(suppression des redevances Billag) ». Cette dernière est dotée de 112'191 signatures valables. Les initiateurs sont convaincus qu'il est urgent de mettre en place des mesures qui puissent libérer les citoyens et les entreprises de cette charge. De plus, en mettant fin aux privilèges, ils souhaitent contribuer à l'amélioration de la liberté des médias ainsi qu'à la diversité de l'offre médiatique.

1.2. À quoi sert la redevance Billag ?



La SSR reçoit la majeure partie de la redevance

concurrentielle, à l'abri de la concurrence. Une petite partie de la redevance revient à des émetteurs privés, mais aussi directement à Billag, qui rémunère généreusement son propre travail. La société Billag, filiale de Swisscom, est responsable de la collecte de l'argent. Chaque année, la charge exercée sur les ménages et les entreprises s'élève à 1'350 millions de CHF. La SSR en obtient 91.5 % - soit CHF 1'235 Mio. – par année ! À partir de 2019, c'est la société Serafe AG qui s'en occupera. Le nom de l'entreprise change, l'obligation de payer reste. Notre initiative défend la suppression de ces taxes, peu importe l'entreprise de perception. Au moment de la votation, c'est bien Billag qui sera en charge de cette mission, c'est pourquoi son nom continuera à être utilisé par les initiants. Avec le montant prélevé, la SSR gère 17 chaînes de radio et 7 chaînes de télévision ainsi que divers sites internet. Une autre part du gâteau, soit CHF 68 millions, est répartie entre différentes chaînes privées sélectionnées par le Conseil fédéral. Le reste, CHF 54 millions, est dépensé pour la gestion administrative et la collecte des redevances¹.

Mais en fait, quelle est l'utilité de cette redevance Billag ? Elle sert à financer les radios et télévisions sélectionnées par le Conseil fédéral. Une majeure partie – plus de 90% - est distribuée à la SSR. Avec cette manne financière, la SSR se place dans une position quasi monopolistique, à l'abri de la

1.3. Pourquoi la redevance Billag est-elle une redevance « coercitive » ?

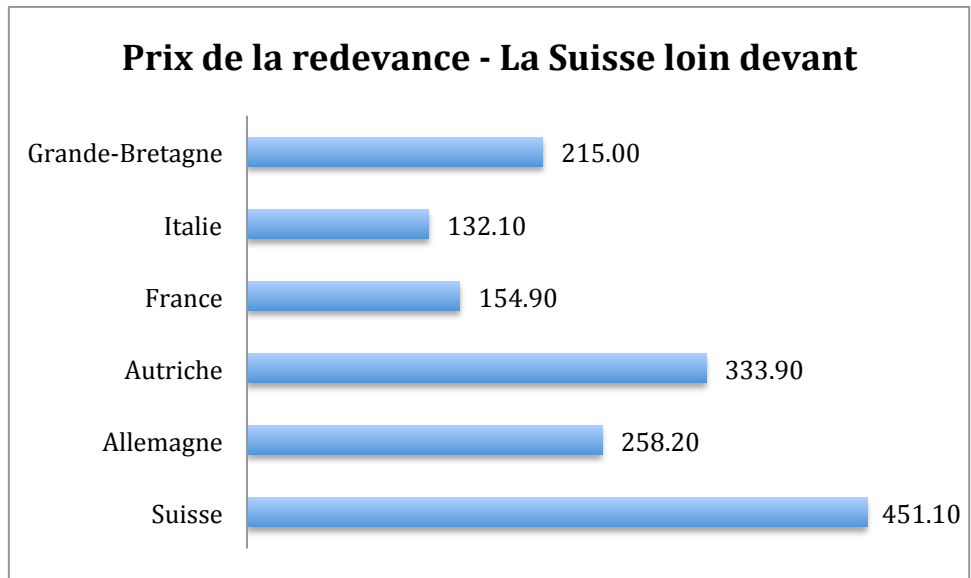
Pourquoi est-ce que « la taxe Billag » n'est pas une taxe normale, mais une taxe coercitive ? D'habitude, nous payons des taxes pour des services, proposés par l'État, lorsque nous les utilisons. C'est notamment le cas pour les places de parking ou pour les poubelles. La taxe perçue pour la radio-télévision n'est ainsi pas une taxe « habituelle », vu qu'elle n'est pas uniquement facturée si l'on consomme des radios/télévisions subventionnées par la redevance Billag. Toute personne qui possède un appareil lui permettant d'écouter la radio ou de regarder la télévision est tenue de s'inscrire et de payer les redevances, indépendamment de la fréquence à laquelle cet appareil est utilisé pour capter des programmes. Cet appareil de réception permet également de regarder d'autres chaînes, étrangères par exemple.

¹ <https://www.bakom.admin.ch/bakom/fr/page-daccueil/medias-electroniques/redevance-de-reception/montant-et-utilisation-de-la-redevance-de-reception.html>

1.4. La redevance la plus élevée au monde

Les ménages privés doivent chaque année s'acquitter de la taxe Billag, qui se monte à CHF 451.10. C'est un record du monde ! Nulle part ailleurs, la somme que doivent payer les citoyens captifs n'est aussi élevée². Pour les entreprises, la taxe revient au minimum à CHF 597.50 et au maximum à CHF 1'374.20. Beaucoup d'entrepreneurs actifs dans nos nombreuses PME doivent donc la payer en double, une fois en tant que personne privée, puis une deuxième via leur entreprise.

Avec la nouvelle loi sur la redevance radio/TV, qui va entrer en vigueur en 2019, le montant à payer pour les grosses entreprises va grimper jusqu'à CHF 39'000.- par année. Cette augmentation de



charge sur les entreprises, qui plus est dans un contexte économique compliqué, entraînera inéluctablement une baisse de salaire pour les employés, une hausse des prix ou encore une baisse du rendement pour les actionnaires (soit par exemple les caisses de pension). Au final, c'est donc nous, les citoyens qui payons ces redevances Billag facturées aux entreprises.

1.5. Que veut l'initiative No-Billag ?

L'initiative « oui à la suppression des redevances radio et télévision » veut mettre un terme à l'obligation de payer dans le domaine de la radio/télévision. Plus personne ne doit être contraint de payer pour quelque chose qu'il n'a pas commandé et qu'il ne veut pas consommer. En permettant cela, l'initiative augmente la liberté de choix de chacun. Elle permet également de soulager les particuliers, comme les entreprises, d'une charge inacceptable. Elle encourage, par ailleurs, la diversité et la liberté du paysage médiatique dans

² <https://www.ebu.ch/files/live/sites/ebu/files/Publications/EBU-MIS%20-%20Licence%20Fee%202015%20-%20Public%20version.pdf>

notre pays. Par la même occasion, elle met un terme à la tricherie qui avait lieu sur le dos des citoyens. Ces principaux arguments seront détaillés plus loin dans le texte.

2. La liberté de choix plutôt que l'obligation de payer

2.1. Ne pas avoir à payer ce que l'on n'a pas commandé

Aujourd'hui, même si l'on ne consomme pas les programmes financés par Billag, ou qu'ils ne nous plaisent pas, il faut les payer. Et ce, sous la menace de recevoir une amende. Beaucoup de citoyens paient donc pour un service qu'ils n'ont pas commandé, sous prétexte qu'ils pourraient l'utiliser.

C'est comme si d'un coup, par magie, vous deviez payer pour un journal qui apparaît dans votre boîte aux lettres sans que vous l'ayez commandé. Certes vous ne lisez pas le journal, mais vous pourriez le lire, et devez donc payer une redevance. Cette démarche susciterait sans aucun doute un certain énervement de votre part, suivi d'un refus de coopérer. N'ayant pas commandé le produit, vous ne comprendriez pas pourquoi il faudrait désormais le payer. Et c'est juste, personne n'a le droit de vous forcer à payer un produit/service que vous ne souhaitez pas consommer.

2.2. L'immoralité de la redevance Billag

Même dans l'hypothèse où vous appréciez les programmes offerts par la SSR ou d'autres émetteurs financés par la redevance, vous devez, en tant qu'être humain doté d'une morale, admettre que personne n'a le droit de faire financer ses activités de loisirs, notamment la radio/télévision, par ses amis, collègues, voisins, qui ont d'autres désirs.

Dans le cadre privé, personne n'oserait forcer la main à un ami pour le paiement d'une entrée à un concert alors qu'il ne souhaite pas y assister. Prenons un autre exemple qui démontre l'absurdité de la redevance Billag : est-il imaginable qu'un client qui choisit le plat le plus raffiné et le vin le plus cher dans un restaurant puisse imposer à toutes les autres personnes présentes sur place, de commander exactement la même chose ? Et ce, alors que chacun a des besoins, des envies et un budget différents. Ce qui est interdit dans le cadre privé et pourrait donc être sanctionné devient tout à coup légal pour l'État, qui lui a le droit d'utiliser la force pour imposer ses visions. C'est légal, mais sur le plan moral, l'usage de la force et la coercition restent indéfendables.

2.3. La liberté plutôt que la force

Cette évidence mérite d'être rappelée. Une démocratie mature comme celle de notre pays doit laisser la part belle à la liberté, plutôt qu'à la force. Une société dans laquelle différents groupes d'intérêts se battent dans le seul but de se partager le gâteau, en essayant de s'arroger une part de l'argent des autres, via l'État, est vouée à l'échec. La seule solution juste et équitable c'est que chacun paie pour ce qu'il consomme. Par respect d'autrui, un tiers n'a pas à être forcé de participer à quelque chose qu'il ne souhaite pas. Dans une société libre, la liberté de choix fait partie des éléments cruciaux à respecter. Celui qui ignore cela, légitime la servitude et l'esclavage. Celui qui refuse de laisser la liberté de choisir à chacun, se tient en dehors de la légitimité morale.

La consommation privée de contenus médiatiques doit être financée par son propre revenu. La seule personne qui connaît réellement ses besoins, c'est vous-même. Vous seul savez quel programme, quelle chaîne vous intéresse. Votre salaire, votre revenu ou votre rente vous appartient. De fait, vous être libre de décider comment vous souhaitez le/la dépenser. La décision de vous abonner pour 451.- CHF à un programme TV ou de les utiliser à d'autres fins, pour soutenir une association, créer une entreprise, payer une formation, ne doit être prise que par vous. Vous devez avoir le droit d'utiliser cette liberté.

2.4. Toujours plus de publicité sur les chaînes subventionnées

En obligeant chaque ménage et chaque entreprise à payer la redevance Billag, et en redistribuant une majeure partie de celle-ci à la SSR, la Suisse a créé un émetteur national, soit une télévision publique. Il y a une différence avec ce qui se pratique dans les pays étrangers : d'habitude, les chaînes publiques nationales ne diffusent pas de publicités. C'est d'ailleurs un argument de poids pour inciter un individu à s'abonner à une chaîne dont les programmes ne sont pas interrompus sans cesse par des publicités.

La SSR ne présente donc pas cet avantage. Au contraire même, le nombre d'intermèdes augmente !

Jahr	Werbestunden	Ertrag ¹
1999	1496	338,4
2000	1711	370,8
2001	1547	332,4
2002	1688	326,7
2003	1791	321,8
2004	1889	345,1
2005	1730	348,9
2006	1904	356,1
2007	1988	363,4
2008	2008	361,1
2009	1866	344,6
2010	2399	376,8
2011	2771	388,2
2012	2537	360,2
2013	2687	348,5
2014	2848	370,6

QUELLE: BUNDESAMT FÜR STATISTIK

Alle TV-Programme der SRG

Vous pouvez observer cette évolution sur le graphique suivant. Durant l'année 1998, le total était de 1306 heures de publicité. En 2014 ? 2848 heures ! Une augmentation de plus de 118%. Ce chiffre correspond à presque 8 heures de publicité, par jour, sur l'ensemble des chaînes.

Les chiffres viennent de l'Office fédéral de la statistique.

Le magazine « saldo » a fait une enquête pour comparer les intermédiaires publicitaires de notre émetteur public avec ceux des chaînes privées. Le résultat est le suivant : la part de publicité diffusée sur une chaîne financée par la redevance Billag, SRF 1, est à peine inférieure à celle diffusée sur une chaîne privée comme RTL.

3. Renforcer la diversité médiatique

3.1. L'évolution technologique rend obsolète « l'offre globale » fournie par l'État

Le changement technologique permet l'émancipation de la demande pour une offre toujours plus diversifiée et personnalisée (Apps, chaînes YouTube, etc.). Les offres numériques venues du privé permettent au consommateur de visionner des films, émissions et séries en différé. Aujourd'hui, chacun peut sélectionner ce qui lui plaît dans la masse de possibilités offertes, que ce soit sur une chaîne ou par streaming via Swisscom, Sunrise ou Apple TV. Beaucoup de jeunes adultes et d'adolescents, malgré le fait qu'ils (ou le ménage) paient une facture salée pour Billag, décident de s'abonner en plus à Netflix qui répond apparemment bien mieux à leurs demandes (offre de base CHF 11.90 par mois).

Il est donc techniquement possible, aujourd'hui déjà, de consommer de façon individuelle l'offre médiatique que l'on souhaite. S'ajoute à cela la possibilité de consommer facilement grâce à internet, en qualité relativement satisfaisante, différents médias via son iPhone ou autres Smartphones.

La consommation en différé des émissions (via Internet/Swisscom-TV/Rediffusion des télévisions régionales, etc.) est une tendance qui prend de l'ampleur. Une chaîne de télévision généraliste perd de sa pertinence à la suite de la généralisation des nouvelles technologies qui permettent une utilisation plus flexible du contenu. De facto, il nous semble inadéquat de continuer à subventionner massivement une offre étatique de ce type, d'autant plus qu'elle nécessite une infrastructure encore coûteuse. L'existence de la redevance Billag est donc une relique d'une époque révolue qui ne prend pas en compte les nouvelles possibilités offertes

aux médias par la numérisation. La redevance Billag, obligatoire, représente une dépense douloureuse pour certains ménages, et freine l'investissement dans des formats qui répondent mieux aux besoins actuels du public. En agissant de la sorte, on empêche le développement d'un marché qui s'adapte, en se diversifiant, aux demandes des consommateurs. Il est temps de mettre fin à ce non-sens.

3.2. Le problème des fréquences courtes n'existe plus

Désormais, même la réception de la TV classique se fait numériquement. De facto, l'argument de la rareté en lien avec les fréquences que l'État devait attribuer, tombe. Dans le passé, la quantité de fréquences à distribuer était limitée par le nombre disponible. Ce problème est résolu par l'évolution technologique. L'octroi des concessions tous les 10 ans se résume dorénavant principalement à une distribution de la partie restante du spectre qui est prévue pour les privés. C'est ainsi qu'en 2008, la chaîne régionale qui obtient les meilleures audiences, Tele Züri, n'a pas reçu de concession de la part du Conseil fédéral. Ce qui ne l'empêche pas de continuer à rencontrer un succès difficilement contestable...

3.3. Pourquoi l'offre des diffuseurs privés serait de meilleure qualité dans un marché libre que dans un marché tronqué par la redevance Billag

Prenons un exemple pour illustrer notre affirmation : imaginez-vous que d'un coup Le Temps soit reconnu comme relevant du « service public ». Étant donné que vous possédez un appareil capable de le recevoir (de manière basique, une boîte aux lettres), vous devez désormais payer plus de 450.- CHF par année pour ce journal.

Quelles seraient les conséquences de cet achat forcé ? La plupart des personnes mettraient un terme à l'abonnement qu'ils avaient auparavant souscrit pour un autre journal (qu'ils avaient librement choisi), étant donné qu'ils recevraient dorénavant automatiquement Le Temps à la maison. Maintenir le deuxième abonnement reviendrait à un double paiement pour une prestation qui finalement n'est pas si différente. Et qui aime payer deux fois ? Les conséquences de ce comportement rationnel ? La disparition des autres titres sur le marché qui devraient désormais faire face à une concurrence déloyale, ou pour le moins, la survenue de grandes difficultés. Dans notre exemple, grâce à l'obligation de s'abonner, Le Temps hériterait d'une position monopolistique difficilement attaquant, même si le public n'était pas initialement vraiment convaincu par l'offre que fournissait ce journal. Logiquement, une partie de ceux qui auparavant ne lisaient pas le journal en question, se mettraient, du moins occasionnellement, à le lire désormais. Vu qu'il arrive tous les matins par la Poste, autant y jeter un œil de temps à autre, non ? Le fait de profiter, ne serait-ce que sporadiquement, de

l'offre imposée ne lui octroie toutefois aucune légitimité, le consommateur préférera toujours consommer le média qu'il soutenait initialement de manière spontanée. Consommer la nouvelle offre ne signifiera jamais que vous êtes d'accord avec l'utilisation légale de la force.

En observant notre exemple sur le long terme, il ne fait aucun doute que peu à peu l'existence d'autres journaux cesserait d'être prise en compte, et que, l'un après l'autre, ils disparaîtraient, faute de lecteurs, sans susciter de réelle polémique. Gentiment s'installerait un consensus sur le fait que le marché est incapable de fournir une offre de qualité en cas de suppression de la redevance en faveur du journal Le Temps, et que cette idée est saugrenue. Certains, oubliant très vite qu'il a existé une offre médiatique diversifiée, défendraient donc avec vigueur cette redevance. Ils feraient l'éloge du seul journal en mesure de fournir une information de qualité et diraient que le marché n'est pas capable de voir émerger en son sein une offre de valeur comparable. En cas de disparition de la redevance, Le Temps ferait face à des difficultés qui l'obligeraient à mettre la clé sous la porte, laissant derrière lui un marché sinistré, n'offrant plus aucune possibilité aux citoyens de s'informer.

Vous verriez à leurs côtés la grande majorité des politiciens, qui crieraient leur soutien à ce média de qualité. Car oui, le modèle du journal unique leur conviendrait et le contact facilité avec le détenteur du monopole légal ne serait pas pour leur déplaire. Remettre en question l'ordre établi reviendrait à mettre en danger la vision actuelle plutôt favorable renvoyée par ce dernier de leur personne, de leur corporation. Quoi ? Comment ça ? Vous avez une impression de déjà vu ?

Heureusement que, en sortant de notre exemple, le marché des journaux est très diversifié en Suisse. Il permet l'existence d'une offre variée qui laisse à chacun le choix d'opter pour la proposition qui correspond le mieux à ses besoins, ou même de refuser de profiter d'un abonnement. La réalité est bien moins réjouissante sur le marché audio-visuel. Il semble logique que, même des émetteurs privés extrêmement créatifs peinent à trouver leur place dans un marché tellement faussé par la redevance Billag. Rendez-vous compte, il s'agit de convaincre le citoyen de s'abonner à un service supplémentaire plus ou moins semblable, la quasi-totalité des ménages étant à ce jour déjà obligés de payer pour une offre qu'ils n'ont pas commandée ! En tenant compte de cette donnée, il est d'autant plus étonnant de voir qu'une partie des citoyens de notre pays paie tout de même pour un service supplémentaire actuellement ! Comme quoi, malgré la lourde charge que représente la redevance Billag, elle juge que l'offre diversifiée de films, séries et de programmes sportifs offerte par le privé mérite tout de même une partie du budget qui lui reste à disposition. Plusieurs émetteurs privés, qui vivent principalement grâce aux revenus publicitaires, cherchent leur bonheur

dans le marché difficile du divertissement, pour tenter de se démarquer face à la SSR. Ce positionnement entraîne rapidement l'apparition d'une étiquette de télévision qui cherche uniquement le buzz, ce qui sous-entend que seule la SSR est capable de traiter de sujets tels que la politique ou la culture.

3.4. Le journalisme de qualité existera aussi sans la redevance Billag

Comme nous avons essayé de le démontrer plus haut avec notre exemple du journal Le Temps, il existe, et cela semble indiscutable, une demande pour des émissions de qualité qui traitent de l'actualité, que ce soit sous forme de reportages, de débats politiques ou littéraires.

Un émetteur privé qui se placerait sur le même segment que la SSR, tout en le proposant éventuellement même à un prix plus avantageux, n'aurait aujourd'hui aucune chance de survivre. Nous payons d'ores et déjà 451.- CHF de redevance et il serait difficile de nous convaincre de payer à nouveau une somme, même légèrement inférieure, pour un programme innovant mais finalement relativement semblable à l'offre qui nous est imposée par la force.

Dans un marché juste, chacun bataille à armes égales. Les citoyens de ce pays s'intéressent à l'actualité communale, cantonale, fédérale et même internationale. La demande pour un journalisme de qualité existe, elle ne cessera pas d'exister si la coercitive redevance venait à disparaître. Il semble évidemment que dans un marché libre, cette demande devrait rencontrer une offre adaptée délivrée par une entreprise créative - par exemple la SSR libérée du poids de la redevance - assez rapidement.

3.5 La SSR de demain

Une victoire du oui à notre initiative, n'entraîne pas la disparition de la SSR. Elle n'est même pas mentionnée dans le texte d'initiative. Même si ses dirigeants agitent les peurs en menaçant d'éteindre la lumière et de dissoudre la société immédiatement en cas de défaite, la réalité est bien plus compliquée. La SSR a, comme tout employeur, une responsabilité légale envers ses employés. Une réaction de frustration serait non seulement irresponsable mais, en plus, potentiellement répréhensible sur le plan juridique. En tant qu'association possédant des statuts, au moins 28 des 41 des membres devraient décider de sa dissolution. Ce qui est difficilement imaginable. Selon toute vraisemblance, les responsables de la SSR ont un plan B, mais ne veulent pas le communiquer publiquement. De peur de donner l'impression qu'une alternative au statu quo est possible.

De manière générale, il n'y a pas de raison de simplement baisser les bras, sans se battre. La SSR possède de nombreux avantages pour s'en sortir sur un marché libre. Elle dispose d'une infrastructure de qualité, d'un savoir-faire et, surtout, d'un public fidèle. Rappelons également que tout ce que la SSR a obtenu au cours des dernières années de la part de ses clients captifs et qui a été investi dans leur infrastructure ou transformé en réserves, reste dans ses caisses.

Il est par contre indéniable que les émissions qui coûtent cher et qui n'intéressent pas le public ne pourraient probablement pas subsister sans redevance. Dans un marché libre, une entreprise doit prendre en compte les besoins de ses clients. Par contre, il serait étonnant que les émissions populaires et importantes pour le public, disparaissent si facilement. Prenons l'exemple de l'émission « Tagesschau », elle ne coûte que 22 millions de francs par an et pourrait d'ores et déjà être entièrement financé par le bloc publicitaire situé entre l'émission et la météo. Une émission coûte CHF 65'000.-. Une minute de publicité dans le bloc de publicité météo coûte un peu moins de CHF 50 000. Avec cinq minutes de publicité, cela équivaut à 250'000 francs bruts. A cette somme, il faut soustraire les diverses remises. Au final il reste 150'000 de gains par jour (ces chiffres sont des estimations réalistes, les chiffres exacts ne sont malheureusement pas publics). Avec les 150 000 francs de recettes, « Tagesschau » et la météo sont financés. Avec un profit ! Ces émissions pourraient continuer à être gratuites pour le consommateur, donc diffusées en clair, comme c'est le cas aujourd'hui. Autrement, un abonnement à « Tagesschau » serait également concevable. Les citoyens du pays aiment s'informer. En moyenne, environ 800 000 spectateurs suivent les émissions de « Tagesschau ». Si un million de Suisses conclut un abonnement à « Tagesschau » pour 25 francs par an, le programme serait à nouveau financé, et cette fois sans publicité. Des solutions existent.

L'émission "Arena" est également largement reconnue comme étant importante pour la démocratie. Spécialement la démocratie semi-directe. Un tel rendez-vous politique est très rentable: l'Arena coûte environ deux millions de francs par an (CHF 37 000 par émission). Un abonnement à ce genre d'émission, souscrit par 200 000 Suisses, pourrait coûter environ 10 CHF par an. La plupart des citoyens de notre pays sortiraient gagnant financièrement avec ce modèle d'abonnement flexibles, qui répond aux besoins des consommateurs d'aujourd'hui. Bien mieux que le modèle actuel.

Mais qu'en est-il des minorités linguistiques qui bénéficient aujourd'hui d'une redistribution généreuse de l'argent perçu via la redevance? Un tel mécanisme serait-il également concevable dans un marché libre? Tout d'abord, rappelons que même les régions qui

regroupent les minorités linguistiques, ne sont pas un collectif homogène de fans unanimes de la redevance Billag. Il y a aussi des gens en Suisse romande et au Tessin qui défendent le principe que payer 450 francs sans s'inquiéter de leur consentement, n'est pas acceptable. Cette thèse est appuyée par le soutien que rencontre notre initiative dans ces régions.

Des émissions importantes et populaires devraient vraisemblablement continuer d'exister dans ces régions. Les émissions qui informent la population sur l'actualité sont largement consommées partout dans le pays. Il nous paraît important de rappeler que le modèle actuel est inefficace. La SSR en est un parfait exemple. Avec ses 17 programmes de radio et ses sept programmes de télévision, ainsi que d'autres canaux de diffusion, elle ne remplit clairement pas les critères d'une entreprise efficace dans la gestion de son budget. Pour certains événements, chaque chaîne ou même carrément chaque programme envoie sa propre équipe couvrir les discussions (voir chapitre 6.2.). Lors d'une élection au Conseil fédéral, comme celle d'Ignazio Cassis, 238 employés de la SSR ont été embauchés au Palais fédéral. Dans le même temps, Tele Züri, Tele M1 et Tele Bärn : 11 employés. Une entreprise de médias dirigée en suivant des critères économiques tout en étant présente dans différentes régions linguistiques enverrait une seule équipe à des événements nationaux ou internationaux. Dans l'idéal, en s'appuyant sur un journaliste multilingue. Le contenu peut ensuite être utilisé dans chaque région. Mais il est inutile de mobiliser trois équipes pour le même événement. Grâce à ces synergies, le coût des émissions dans toutes les régions linguistiques devrait nettement baisser. La Romandie et le Tessin, comme le reste de la Suisse, sont parmi les régions les plus riches du monde. Prétendre que cette population ne serait plus en mesure de s'offrir un abonnement pour un média qui offrent des prestations de qualité en cas de oui à notre initiative, semble absurde.

Si certains cantons veulent continuer à subventionner des chaînes, l'initiative «No Billag» les laisse libres de le faire. Dans une logique fédéraliste qui respecte la subsidiarité, l'initiative laisse la possibilité de s'organiser entre canton. C'est à l'échelon cantonal, voir communal, que ce genre de décision doit être prise. C'est un compromis favorable aux Suisses. Une solution à la fois libérale et fédéraliste. Notre pays tend de plus en plus à se centraliser. Il serait remarquable de pouvoir, pour une fois, faire marche arrière en redonnant une prérogative aux cantons.

3.6 Les alternatives qui existent aujourd'hui

Le paysage médiatique de notre pays propose un large éventail de chaînes TV/radio régionales. Sont également présentes une suite de chaînes de TV gratuites, suisses ou

étrangères, qui se financent grâce aux revenus issus de la publicité. L'avènement d'Internet et l'ouverture au monde qui l'a suivi a permis la création de services tels que ceux d'Amazon ou de Netflix (un abonnement de base coûte CHF 11.90/mois). Ces derniers proposent une offre complète d'émissions, de films et de séries.

Übersicht: Die beliebtesten Streamingdienste für Filme & Serien im Direktvergleich							
	Netflix	Amazon Prime	Hollystar	Teleclub Play (Swisscom)	MyPrime (UPC)	iTunes	Google Play
Flatrate	Ja	Ja	Ja	Ja	Ja	Nein	Nein
Pay-per-View	Nein	Ja	Ja	Ja	Ja	Ja	Ja
Anzahl Titel* (Filme & Serien)	~5000	~12'000	~8000	~11'000	~6000	~25'000	~10'000
Abo-Preis pro Monat	11.90 CHF	4.38 CHF***	9.90 CHF	12.90 CHF	9.95 CHF	-	-
Preis für Miete Einzelfilm**	-	5.35 CHF***	8.40 CHF (4.- für Abonnenten)	7.50 CHF	9.- CHF	7.50 CHF	7.50 CHF
Preis für Kauf Einzelfilm**	-	15.01 CHF***	28.90 CHF	-	-	22.- CHF	21.- CHF
Bemerkung	-	Angebot in der Schweiz (noch eingeschränkt)	Beliefert auch ExLibris, Tele-boy, Sunrise	Nur für Swisscom-Kunden	Nur für UPC-Kunden	-	-

* Angaben der jeweiligen Dienstleister.
 ** Preis für Film-Neuheit und für HD-Qualität.
 *** Die Abrechnung erfolgt in Euro, Wechselkurs 1.07 vom 10.01.2017 verwendet.

Source : Beobachter - janvier 2017

Teleclub propose son package de base dès CHF 39.90/mois. Il inclut trois chaînes, et pour les amateurs de cinéma, 30 films en exclusivité chaque mois, et ce, sans interruption gênante pour de la publicité. Les fans de sport peuvent obtenir, moyennant CHF 9.90/par mois, 4 chaînes sportives en supplément. Ces chaînes retransmettent les matchs et compétitions que chaque amateur de sport souhaite pouvoir suivre. Cette sélection est bien plus complète que ce que peut offrir la RTS, et elle n'est pas perturbée par de dérangeantes coupures publicitaires.

Ein Überblick über die TV-Rechtesituation bei den beliebtesten Sportarten und Sportanlässen in der Deutschschweiz bis Sommer 2018

Übersicht: Die Sportrechte-Situation in der Deutschschweiz bis Sommer 2018		
	Live-Spiele im Bezahlfernsehen	Live-Spiele frei empfangbar
Fussball: Nationalmannschaft Schweiz	–	SRF
Fussball: Super League	Teleclub/Swisscom	SRF (Ein Spiel pro Spieltag)
Fussball: Schweizer Cup	–	Schweizerischer Fussballverband SFV SRF
Fussball: Bundesliga	Sky/Teleclub/Swisscom Ab Saison 2017/18: ein Spiel pro Spieltag bei Eurosport	
Fussball: Premier League	Dazn Teleclub/Swisscom (mit französischem Kommentar)	–
Fussball: Primera Division	Dazn	–
Fussball: Serie A	Teleclub/Swisscom Dazn	–

Fussball: Champions League	Sky/Teleclub/Swisscom	SRF (ein Spiel pro Spieltag) ZDF (ein Spiel pro Mittwoch) ORF (ein Spiel pro Mittwoch)
Eishockey: NLA	Teleclub/Swisscom Ab Saison 2017/18: UPC Cablecom (Details zum neuen Sportkanal von UPC sind noch unbekannt)	SRF (ein Spiel pro Spieltag in den Playoffs)
Eishockey: NHL	Teleclub/Swisscom Sport 1 US	–
American Football: NFL	Dazn Sport 1 US	ProSieben MAXX/SAT.1
Basketball: NBA	Dazn Sport 1 US	–
Olympische Winterspiele 2018 in Südkorea	–	SRF EUROSPORT (teilweise im Pay-TV)
Fussball: WM 2018 in Russland	–	SRF ARD, ZDF

Notons par ailleurs qu'il est possible pour ceux qui ne souhaitent pas s'abonner mais juste profiter d'un match spécial, via Swisscom TV Air free, pour CHF 5.- d'acheter les droits pour un événement précis.

De son côté, Sky propose sa formule de base à CHF 22.90/mois. En payant cette somme, on accède à 19 chaînes aux programmes variés, des documentaires aux dessins animés pour enfants en passant par des comédies. Celui qui souhaite suivre la totalité des 145 matchs l'UEFA Champions League, du DFB-Pokal, et les 205 matchs de l'Europa League, ou encore les tournois importants en golf, handball, tennis ou la Formule 1, prendra la formule de base et le

pack sport, pour un montant total de CHF 44.90/mois. Ce qui fait, sur une année, à peine 100.- CHF de plus que le montant de la redevance Billag. Et c'est toujours sans publicité !

3.6. La redevance Billag renchérit les prix pour les événements sportifs

Les droits pour la retransmission d'événements sportifs sont distribués après une séance d'enchères. Inutile d'avoir fait un master en économie pour comprendre qu'avec son budget faramineux, alimenté par la redevance Billag, la SSR peut se permettre de surenchérir face à des privés obligés de jouer avec des moyens limités. En agissant de la sorte, la chaîne publique contribue à l'inflation des prix qui vient garnir les poches déjà bien remplies des différentes organisations sportives. La FIFA ou l'UEFA, par exemple, se réjouissent de pareilles batailles rendues possibles par la manne de la redevance Billag.

3.7. La redevance Billag sanctionne doublement les fans de sport

Les consommateurs qui ne sont pas satisfaits avec l'offre sportive que leur propose la RTS (par exemple quelqu'un qui souhaite voir régulièrement les matchs de son équipe favorite) doivent donc s'abonner à une Pay-TV pour pouvoir accéder à ce qu'ils souhaitent voir. Ils subissent une double sanction : en tant que payeur de la redevance Billag, ils permettent à la SSR de surenchérir lors de la vente des droits, ce qui accroît de facto le prix des matchs sur les Pay-TV. Logiquement, en cas de suppression de la redevance, qui donne à la SSR une position de quasi-monopole, les droits de retransmission pour le sport devraient devenir plus abordables. Seules les offres intégrées à des business-plans sérieux seraient alors possibles.

3.8. La diversité de l'offre médiatique pour tous et pas seulement pour une minorité

L'argument qui voudrait qu'en cas de suppression de la redevance radio/télévision, seuls les ménages aisés pourraient encore profiter de l'offre médiatique, est ridicule. Naturellement même sans redevance, les offres premium, qui sont plus chères, continueront d'exister. Toutefois, avec la suppression du paiement obligatoire de 451.- CHF par année, ces offres premium pourraient devenir plus accessibles pour bon nombre de gens ! Même chose pour les médias qui diffusent gratuitement leur contenu, en comptant sur les revenus publicitaires pour arriver à boucler leur budget.

L'obligation de payer la redevance est antisociale. Par son montant, elle restreint le budget réservé à la radio/télévision de nombreux ménages, qui sont de facto obligés de consommer ce qui leur est imposé. Il leur est par exemple impossible de s'abonner à une offre de Pay-TV

qui correspond mieux à leurs exigences. Il est grand temps de redonner une liberté de choix à la classe moyenne qui souffre aujourd'hui d'un nombre élevé de taxes, impôts et autres prélèvements obligatoires qui grèvent son pouvoir d'achat. Le même constat s'applique évidemment pour la couche la plus défavorisée de la population.

4. Renforcer la liberté des médias

4.1. Qu'est-ce que la liberté des médias?

La notion de liberté des médias correspond à un droit fondamental garanti par la Constitution fédérale de la Confédération suisse : « La liberté de la presse, de la radio et de la télévision, ainsi que des autres formes de diffusion de productions et d'informations ressortissant aux télécommunications publiques est garantie. » (Art. 17 Liberté des médias).

4.2. Pourquoi la SSR est-elle tout sauf indépendante

L'argument revient souvent dans la bouche de ses défenseurs, la SSR serait le seul média qui puisse fournir un journalisme réellement indépendant. La SSR n'aurait pas de conflits d'intérêts à gérer, elle n'aurait pas d'intérêts à défendre, puisqu'elle ne dépend pas de ceux qui la financent. Cette affirmation est fondamentalement fausse. La SSR est hautement dépendante, elle gère même un conflit d'intérêts permanent, étant donné qu'elle devrait critiquer ceux dont elle dépend, la classe politique. Des arguments expliciteront cette problématique plus loin.

La SSR possède un quasi-monopole sur le marché des médias, vu qu'elle obtient quasiment la totalité de la redevance Billag. Le transfert de cette manne financière fausse le marché et empêche un émetteur plus innovant, plus entreprenant de se faire une place, n'ayant pas les moyens de lutter financièrement face à l'ogre qu'est la SSR.

De manière générale, les monopoles proposent leurs services/produits à des prix trop élevés et avec une qualité moindre que ce qui serait atteint dans un marché libre, dans lequel l'entreprise en question devrait se démarquer face à la concurrence, en ne cessant de s'améliorer pour satisfaire ses clients. Celui dont les moyens financiers sont assurés et qui ne doit pas gagner son pécule en trouvant sa position sur un marché, tend à utiliser cet argent de manière déraisonnable. Il va plutôt chercher à flatter celui qui lui permet d'occuper cette position privilégiée, acquise sans effort et qui lui évite de devoir convaincre la clientèle habituelle. Ici l'acteur qui permet à la SSR d'occuper une place au soleil, c'est l'État. Il semble donc évident que la neutralité et l'indépendance dont se targue la SSR, ne sont pas aussi véridiques qu'il n'y paraît. La redevance Billag correspond à 75% des ressources de la SSR.

Cette dernière est donc largement dépendante de l'État, à savoir du Conseil fédéral, qui décide du prix de la redevance et qui nomme deux membres du conseil d'administration. La SSR est donc une organisation « normale » sur le papier, mais en réalité elle mérite clairement d'être désignée comme une « entreprise d'État ».

Pour se faire sa propre opinion il suffit de regarder le programme des émissions d'une semaine, choisie au hasard, comme l'ont fait par exemple la « Medienwoche » dans l'article « Staatspropaganda im Staatsfernsehen ? Jetzt mal konkret »³ et la « Weltwoche » dans « Megafon der Staatsmacht »⁴. Ces deux articles démontrent explicitement à quel point la SSR sert de tribune à la caste politique des défenseurs de l'État. Celui qui refuse d'y croire devrait se poser la question suivante : est-ce qu'un seul Conseiller fédéral craint une enquête réellement à charge, contenant des critiques effectives, venue de la SSR ? Probablement pas. Les nombreuses plages d'expression, dont le contenu manque souvent de qualité et de pertinence, laissées aux membres du Conseil fédéral sur les différentes plateformes de la SSR, confirment ce traitement de faveur.

La SSR ne réserve pas le même traitement aux dirigeants de notre pays, en oubliant d'exercer le rôle pourtant crucial que devraient jouer la presse et les médias, à savoir ce que l'on nomme parfois le 4^{ème} pouvoir.

4.3. La diversité de pensée parmi les journalistes SSR

Personne ne sera étonné que pour une partie des habitants du pays, les programmes de la SSR soient vus comme plutôt étatistes et à tendance gauchiste (même si la SSR se fait un malin plaisir à citer de temps à temps des auditeurs qui jugeraient la SSR trop à droite). Il s'est installé une culture de pensée commune qui réunit des personnes qui s'accordent sur la plupart de leurs opinions. Cette réalité est observable de manière plus ou moins subtile, notamment lorsque les politiciens de droite sont dits « d'extrême » droite ou traités de « populistes », ce qui n'accompagne jamais, ou si peu, un politicien de gauche. De plus, grâce au choix des thématiques, il est relativement facile de percevoir à quelle tendance appartient la plupart des journalistes de la maison. Que la pensée dominante influence, de manière intentionnelle ou non, le choix des thématiques étudiées est au fond compréhensible, c'est un comportement somme toute logique.

³ <http://medienwoche.ch/2015/03/29/staatspropaganda-im-staatsfernsehen-jetzt-mal-konkret/>

⁴ <http://www.weltwoche.ch/ausgaben/2013-17/megafon-der-staatsmacht-die-weltwoche-ausgabe-172013.html>

Par ailleurs, la SSR n'aime pas enquêter au sujet des appartenances politiques de certains. C'est ainsi que l'enquête de la « Weltwoche », au sujet de l'élection de l'ancien rédacteur de « Tagesschau » Matthias Aebischer au Conseil national, fut simplement boycottée⁵. Les différents experts du monde médiatique que compte notre pays ne sont pas non plus vraiment emballés à l'idée de traiter un sujet brûlant, peut-être trop pour eux qui reçoivent régulièrement des mandats de la SSR. Malgré ces freins à l'investigation, le professeur Vinzenz Wyss, habituellement plutôt pro-SSR est arrivé à la conclusion suivante dans une récente étude : les journalistes de la SSR penchent à gauche⁶. Le professeur Vinzenz Wyss conclut que près de 70% des journalistes de la SRG sont à gauche, 7,4 % se trouvent à l'extrême gauche et 16% au centre. A noter que 0,0% du panel se place à l'extrême droit de l'échelle.

Il est évident que les journalistes des médias privés sont également influencés par leur vision du monde. Toutefois, une différence majeure existe, personne n'est forcé de payer pour leur production ! Si le contenu d'un journal vous apparaît comme trop à droite, ou trop à gauche, qu'il attaque ou défend abusivement l'État, vous êtes libre à tout moment de résilier votre abonnement ! Celui qui veut atteindre une liberté des médias digne de ce nom devrait être prêt à la libérer de l'emprise de l'État. Pour encourager une « démocratie des consommateurs », il faut leur laisser la liberté de choisir qui ils veulent soutenir, ou non.

4.4. Les médias d'État sont indignes d'une société libre

Les sociétés libres et prospères sont distinguées par un niveau élevé de protection de la propriété privée. Cet état de fait est confirmé année après année par l'Institut Fraser⁷. La redevance Billag viole ce droit individuel et représente une atteinte au droit à l'auto-détermination de chaque individu. Cette réalité est d'ores et déjà une raison suffisante de supprimer cette redevance.

Comme s'il n'était pas déjà assez immoral de forcer les consommateurs à payer, au prix fort, pour un produit qu'ils ne désirent pas, les citoyens subissent le harcèlement et les méthodes staliniennes des agents de ce conglomérat médiatique. Les atteintes graves à la sphère privée ne semblent pas problématiques pour Billag et l'OFCOM. Ils espionnent les citoyens réticents

⁵ <http://www.weltwoche.ch/ausgaben/2011-10/fernsehen-mauer-des-schweigens-die-weltwoche-ausgabe-102011.html>

⁶ <https://www.zhaw.ch/storage/hochschule/medien/news/medienmitteilung-journalismus-studie-2016.pdf>

⁷ <http://www.libinst.ch/?i=economic-freedom-index>

qu'ils souhaitent forcer à payer et se permettent de mener des perquisitions sans en avoir le droit⁸.

Les États autoritaires ont, dans le passé, eu besoin de médias d'État pour manipuler l'opinion publique. C'est encore vrai aujourd'hui dans certains pays. Pour les dirigeants d'un État démocratique, c'est inutile et indigne. L'appareil étatique est l'organe le plus puissant du pays (il bénéficie du monopole de l'utilisation légale de la force), le rôle classique des journalistes serait de critiquer ce dernier et ses représentants, dans le but d'exercer un contre-pouvoir et non de leur offrir une tribune comme aujourd'hui. Il est grand temps de mettre un terme à cette complicité dangereuse entre l'État et les médias. Pour ce faire, il est vital de supprimer la redevance Billag.

5. Aider l'économie suisse

5.1. L'économie suisse en sortirait gagnante

En acceptant l'initiative No-Billag, un pouvoir d'achat d'un montant de 1,35 Mrd. de CHF par année, serait libéré. Chaque ménage aurait 450.- CHF à dépenser en plus chaque année. Cet argent pourrait revenir à différentes branches du tissu économique de notre pays. Ce pouvoir d'achat constituerait un débouché supplémentaire pour tous les agents économiques qui tentent de répondre aux désirs des consommateurs sur un marché libre.

L'index de liberté économique délivré par l'institut Fraser au Canada, confirme cette hypothèse⁹. L'étude démontre, année après année, qu'il existe un lien fort entre la liberté économique et le développement du bien-être. Les pays qui font partie des 25% les plus libres, ont un PIB (produit intérieur brut) par habitant de 41'228 dollars, pendant que les 25% les moins libres sont à 5'471 dollars par habitant. Les 10% les plus pauvres de la population des pays les plus libres livrent un PIB par habitant de 11'283 dollars, ce qui est encore très largement au-dessus de celui fourni par les pays les moins libres.

Quels sont les enseignements à tirer de cet index de liberté économique ? Plus une société est libre, donc plus elle respecte le droit à la propriété privée, et plus elle est prospère. Ce qui entraîne une qualité de vie supérieure pour tous les habitants. Il ne fait donc aucun doute que le supplément de liberté, généré par la suppression de la redevance Billag, rendrait service à l'économie du pays.

⁸ Article du Tages Anzeiger «Wie Billag und Bakom gegen renitente Gebührenpreller kämpfen» vom 11.11.2013: <http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Wie-Billag-und-Bakom-gegen-renitente-Gebuehrenpreller-kaempfen/story/25113675>

⁹ <http://www.libinst.ch/?i=economic-freedom-index>

5.2. Le mauvais raisonnement économique des défenseurs de la redevance

En prévision de la votation No-Billag, le Conseil fédéral a commandé une étude pour mesurer les effets du service public sur le tissu économique¹⁰. Les défenseurs de la redevance Billag s'appuient désormais sur cette étude, pour affirmer que les médias représentent un facteur économique de 1.8 milliards de CHF qui entraîne une valeur ajoutée brute de près d'un milliard. Comment arrivent-ils à ces chiffres ? Le premier est une simple addition de l'argent récolté via la redevance, qui se monte à 1.35 milliard, et les rentrées publicitaires de près de 450 millions de CHF que touchent la SSR et les autres émetteurs privés qui perçoivent une petite partie de la redevance. Pour arriver à une valeur ajoutée brute de près d'un milliard, il suffit de soustraire les prestations fournies par des entreprises externes (matériel, auteurs, etc.). Ils mettent également en avant le fait que la SSR représente 5900 postes de travail, en équivalent plein temps (ETP), et qu'elle fait travailler de nombreuses entreprises (fournisseurs) qui font du chiffre d'affaires grâce à elle.

Plusieurs points de cette vision nous semblent discutables. Premièrement, elle oublie de prendre en compte les coûts d'opportunités : en cas de suppression de la redevance Billag, les ménages et les entreprises auraient à leur disposition la même somme et pourraient dépenser cet argent comme bon leur semble, pour des produits/services librement choisis. Le capital serait alors bien mieux alloué. Deuxièmement, elle part du principe que le prélèvement obligatoire des 1.35 milliards de CHF est une création effective de richesse. Or comme vu auparavant, il est simplement faux de prétendre que de la valeur ajoutée puisse être réellement produite par l'obligation de payer. C'est moralement indéfendable.

Une valeur ajoutée ne peut être créée que dans un marché libre, suite à une transaction désirée par les deux parties qui marchandent. Le bon sens veut que dans un marché libre, deux agents n'échangent pas si chacun n'y trouve pas son avantage. L'échange existe seulement s'il bénéficie aux deux camps, et crée donc de la valeur ajoutée. Si quelqu'un accepte de payer 5 CHF à un boulanger pour un pain, cela signifie que le pain lui rapporte une plus-value. Dans le cas contraire, si le fait de garder sa pièce de 5 CHF lui semble plus utile que de posséder un pain, la transaction n'aura pas lieu. Le raisonnement est identique pour le boulanger, il vend son pain à un prix qui lui rapporte plus que de le garder ou de consacrer son temps à une autre activité que sa fabrication. C'est du win-win. En allouant le capital de manière censée, rationnelle, on crée de la valeur ajoutée.

¹⁰ Etude de BAK Basel: Volkswirtschaftlicher Nutzen Service-Public im Medienbereich
http://www.bakbasel.ch/fileadmin/documents/reports/BAKBASEL_BAKOM_Volkswirtschaftlicher_Nutzen_Service_Public_im_Medienbereich_barrierefrei_DE.pdf

C'est donc une toute autre logique qu'il faut appliquer aux services obligatoires que produit l'État. Prenons un exemple : si l'État décide de payer, disons 1 milliard, des ouvriers pour qu'ils creusent des trous, dans la saleté, pour ensuite simplement les reboucher, il semble évidemment à chacun qu'ici l'État dépense de l'argent, mais ne crée aucune valeur ajoutée. Personne ne serait d'accord pour payer ce service totalement vide de sens dans un marché libre. La valeur marchande de ce service est donc nulle sur un marché normal.

Dans l'exemple figurant plus haut, certains fournisseurs profitent également de la transaction décidée par l'État, notamment une entreprise qui produit des pelles (les pelles utilisées par l'État dans le cadre de ce mauvais usage du capital, renchérissement de fait le prix des pelles pour ceux qui pourraient utiliser ces dernières à bon escient). Si l'État n'avait pas pris de l'argent dans la poche des gens, grâce à l'utilisation légale de la force (autrement dit, les impôts), ils l'auraient sans aucun doute dépensé pour des services/produits qui répondraient réellement à leurs besoins. Les grands travaux de creusement de trous lancés par l'État n'auront jamais une valeur de 1 milliard pour des citoyens ordinaires, et ne peuvent donc être décrits comme apportant une valeur ajoutée à la société.

Même si un programme du gouvernement semble à première vue avoir quelque chose de pertinent, plus que dans notre exemple figurant plus haut, il lui manquera toujours la légitimité que donne une transaction entre gens libres et on ne pourra donc jamais considérer qu'il crée une valeur ajoutée pour la société. Seules des transactions librement décidées peuvent avoir de pareils résultats.

Dès le moment où la redevance sera supprimée, les ménages et les entreprises utiliseront les 1.35 milliards de CHF pour des produits, des services et la création d'emplois qui auront comme base, une interaction libre entre individus consentants. Ces derniers pourront enfin satisfaire de vraies envies, et donc engendrer une réelle plus-value. Que la manne financière nouvellement disponible aille dans la poche des médias, ou dans d'autres plus attractives, n'est pas prévisible à l'avance. Les individus sont libres de choisir. Toujours est-il que désormais en dépensant cette somme, les différents acteurs engendrent, avec ce que l'on appelle un effet multiplicateur, de la valeur ajoutée en concluant des transactions. On met ainsi un terme à une double injustice, on arrête de prendre de l'argent aux entreprises et on leur facilite la vie en leur permettant de ne plus subir cette concurrence déloyale. Il en résulte des gains dans la totalité de la chaîne de création de valeur, qui se débarrasse des éléments perturbateurs qui faussent le jeu.

5.3. Pourquoi il n'existe pas de nécessité économique d'avoir un service public de radiodiffusion

Pour répondre à la question de la nécessité économique d'avoir un service public de radiodiffusion, il est souvent fait allusion à la théorie de la défaillance du marché : existe-t-il une défaillance du marché dans le secteur médiatique qui légitimerait une intervention de l'État ? Il faut désormais vérifier si nous sommes en présence d'un monopole naturel et d'un bien public (ces deux conditions doivent être remplies pour pouvoir constater une défaillance du marché).

Un bien public présente la caractéristique suivante : il est impossible d'empêcher un consommateur de consommer le produit/service en question. Il semble très clair qu'il est possible, grâce aux moyens technologiques, d'exclure un individu de la consommation du service d'une pay-TV. Conclusion, la possibilité d'exclure existe, nous ne sommes pas en présence d'un bien public.

L'existence d'un monopole naturel aurait pour conséquence, en l'absence de toute régulation, qu'un seul fournisseur ait un monopole de l'information. Ce qui entraînerait des conséquences négatives, notamment pour le processus de prise des décisions politiques. Un monopole naturel existe par exemple en raison de la structure des coûts (économies d'échelle croissantes, à savoir plus on produit et moins cela nous coûte) ou de la nature de la demande, qui provoque l'existence d'un seul vendeur. Il est évident que dans le secteur des médias, des économies d'échelles sont possibles. Toutefois il apparaît que les diverses offres présentes sur le marché possèdent de grandes différences qualitatives qui le rendent hétérogène. Ce qui rend possible la survie d'un émetteur privé, malgré une structure de coût défavorable. Les conditions réelles du marché démontrent donc clairement qu'il n'existe pas de monopole naturel dans le cas analysé (ce qui tord également le cou à l'argumentaire populiste qui sous-entend qu'en cas de suppression de la redevance Billag, il n'existerait plus que des télévisions comme TV Blocher). De plus, l'argument qui voudrait qu'en supprimant la redevance, la représentation d'une large partie des idées ne serait plus possible, ne semble pas pertinent, étant donné qu'il existe une multitude de possibilités d'accéder à des informations diversifiées. La diversité des opinions serait garantie même si un monopole venait à apparaître. De ce fait, cet argument tombe également.

À côté de la théorie des défaillances du marché, qui n'est pas pertinente ici, deux autres arguments reviennent régulièrement pour légitimer la nécessité économique d'avoir un service public de radiodiffusion :

1. Le service public de radiodiffusion est le seul capable de fournir une pareille qualité de traitement de l'information. Sa disparition aurait donc comme conséquence de conduire à une baisse de la qualité offerte.
2. Le service public de radiodiffusion assure la diffusion d'émissions de qualité qui ne verraient plus le jour, faute de demande, en cas de suppression de la redevance.

Ces deux aspects trahissent une vision paternaliste de l'être humain : l'individu aurait de « mauvaises » préférences qui le poussent à préférer des programmes de faible qualité en se détournant des émissions les plus intéressantes. Si l'on partage cette vision, il semble logique de soutenir une tutelle des consommateurs. Si au contraire vous faites confiance aux individus, si vous croyez en la capacité de chacun de s'auto-déterminer, il faut rejeter ces deux arguments. Si le consommateur souhaite visionner des émissions de grande qualité (il s'agirait déjà de définir ce qu'est la grande qualité), une demande existera. C'est ce que démontre le marché télévisuel américain de manière impressionnante : les émetteurs qui parient sur la qualité et le contenu, trouvent très facilement leur place sur le marché. Il n'existe donc aucune raison légitime d'avoir un service public de radiodiffusion.

6. Mettre fin à l'arnaque sur le dos du peuple

6.1. Le gaspillage massif avec l'argent issu de la redevance

Les entreprises qui bénéficient d'un monopole grâce à l'État ont tendance à produire de façon inefficace. C'est encore plus vrai quand leurs revenus sont assurés. La SSR, qui reçoit 1,3 milliard chaque année de l'État, est en position quasi monopolistique sur le marché de la radio et de la télévision. En conséquence, la SSR confirme la tendance à l'inefficience et au gaspillage des ressources imputée aux monopolistes. Rappelons que cette gestion inefficace se fait au détriment de ceux qui paient la redevance Billag. Un exemple de ce gaspillage massif ? La fusion de la radio DRS avec le « Schweizer Fernsehen » qui donne naissance à la SRF. Selon la SSR, les coûts pour le nouveau nom et le nouveau logo se montent à 2 millions de CHF¹¹.

En plus des 17 chaînes de radio et des 7 chaînes de télévision, la SSR a des parts dans 5 filiales et investit dans 9 autres entreprises. Elle s'occupe de diverses pages internet, comme par exemple celle de swissinfo.ch, disponible en 9 (!) langues. Ah, vous non plus, vous ne connaissiez pas l'existence de cette page ? Ce site est destiné « à un public international

¹¹ Article de "20 Minuten" «Tschüss SF, willkommen SRF» du 1.3.2011:

intéressé par la Suisse et aux Suisses de l'étranger ». Pour remplir cette mission cruciale, comptez 18 millions de CHF et 85 ETP¹².

Autre exemple : les romanches possèdent sans doute un record du monde, celui de la subvention par habitant. Pour Radio Rumantsch, qui atteint quotidiennement 9.000 auditeurs¹³ et les 10 minutes accordées à la « Televisiun Rumantscha » sur SRF1 chaque jour, nous payons 25 millions de CHF chaque année¹⁴. Cette somme correspond peu ou prou à ce que dépense Radio 24, la plus grosse radio privée du pays.

Un autre détail qui pourrait vous intéresser : l'émission Arena, de la SRF (l'équivalent d'Infrarouge), organise des apéritifs après les émissions, pendant lesquels les invités sont gâtés avec divers mets et boissons. Ici encore, il semble logique que le citoyen paye pour offrir pareil privilège à la classe politique.

6.2. Des centaines de journalistes de la SSR se marchent sur les pieds

La SSR possède donc 17 chaînes de radio, 7 chaînes de télévision et divers autres « services » sur internet. Il arrive souvent que ces différentes radios/télévisions envoient chacune leur équipe pour couvrir un événement comme une conférence de presse. Au final, on se retrouve parfois avec une salle remplie de journalistes de la même maison. C'est un peu embarrassant. Au centre de presse du Palais fédéral à Berne, les collaborateurs de la SSR utilisent trois des cinq étages supérieurs ainsi que le sous-sol comme studio TV. Les autres journalistes des divers journaux, magazines et agences se partagent deux étages¹⁵.

Lors des grands événements, la SSR sort le grand jeu. Lors des JO d'hiver à Sotchi, ce ne sont pas moins de 340 employés¹⁶ qui étaient présents sur place. Et ce pour un mois, moyennant des coûts pour le voyage, le séjour, les repas, le salaire, etc. La délégation de la Suisse aux JO de Sotchi ? Pour chaque athlète suisse, deux journalistes de la SSR !

6.3. Les plus hauts salaires de la branche, sur le dos des citoyens

Les employés de la SSR coûtent cher : dans leur secteur, personne ne gagne autant d'argent qu'eux. Cette affirmation est vraie aussi bien pour les journalistes en comparaison avec leurs

¹² <http://2015.jahresberichtswissinfo.ch/>

¹³ <http://admeira.ch/fr/brands/radio/radio-rumantsch#|1|19|0|0>

¹⁴ <http://www.suedostschweiz.ch/wirtschaft/2016-05-02/was-kosten-die-sendungen-von-rtr>

¹⁵ <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-5766.html>

¹⁶ <http://www.nzz.ch/newsticker/srg-schickt-340-mitarbeiter-nach-sotschi-zu-den-olympischen-spielen-1.18221823>

collègues du privé, que pour les autres personnels de la maison. Dans toutes les catégories, le salaire moyen dépassait les CHF 107'454.- par année en 2016¹⁷.



Environ 50% des journalistes de SSR gagnent plus de 8.000 CHF par mois¹⁸

6.4. Des parachutes dorés sur le dos des citoyens

Le phénomène décrit plus haut est exacerbé chez les dirigeants de la SSR. Des cadres présents de longue date peuvent toucher jusqu'à 12 fois leur salaire au moment de partir¹⁹. Ce dédommagement est assuré à 75 % par la redevance Billag selon la Conseillère fédérale Doris Leuthard. L'ancien chef de la télévision, Ueli Haldimann, a obtenu CHF 330'000 lors de son départ, selon le journal « Sonntag » qui en a parlé fin janvier 2011. Et ce alors qu'il ne s'agissait pas d'un licenciement mais d'une séparation « à l'amiable »²⁰.

¹⁷ <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-5766.html>

¹⁸ <https://blog.zhaw.ch/iam/2016/07/>

¹⁹ Article de "20 Minuten" «Billag verdient 3,5 Millionen Franken» du 8.3.2011: <http://www.20min.ch/schweiz/news/story/30214781>

²⁰ Article de "Persönlich" «Haldimann erhielt goldenen Fallschirm» du 30.1.2011: <http://www.persoendlich.com/news/medien/haldimann-erhielt-goldenen-fallschirm-297224#.UsBODrSmTYM>

Le porte-parole de la direction générale de la SSR, Daniel Steiner, n'a pas voulu transmettre plus d'informations sur le nombre de personnes qui touchent ce genre de cadeaux d'adieux²¹. C'est dommage pour la transparence, et pour les citoyens forcés de payer. Au vu de ce qui précède, on peut donc aisément parler de tricherie sur le dos des citoyens.

6.5. Des salaires astronomiques sur le dos des citoyens

La SSR ne se contente pas d'éveiller les soupçons avec ses parachutes dorés, non, elle distribue également des salaires dont les citoyens payeurs ne peuvent que rêver. Petit exemple : le directeur de la SSR, Roger de Weck, touchait en 2012 CHF 509'782 et en 2015 CHF 557'434²² (selon la SSR, les salaires des diverses années ne sont pas comparables, étant donné qu'un changement a eu lieu concernant la date de paiement de la part variable du salaire...). Toujours est-il que le directeur de la SRF gagne donc plus qu'un Conseiller fédéral²³. Le président du conseil d'administration de la SSR gagne, pour un travail à 50% CHF 153'000.-. Non seulement le directeur de la SSR gagne bien sa vie, mais également les chefs des différentes autres radios/télévisions : Lis Borner (SRF Radio) mais aussi Diego Yanez (ex SRF Fernsehen) touchent chacun 310'000.- CHF par an²⁴. Et cela avec la coercitive redevance Billag, donc grâce à notre contribution à tous.

6.6. Les excuses farfelues de la part des dirigeants de la SSR

Il n'est pas étonnant, compte tenu de ces tendances aux dépenses inutiles, que des déficits réguliers surgissent à la SSR. Ses dirigeants rivalisent d'ingéniosité pour essayer de trouver des explications à ces chiffres rouges, à coup d'excuses et de « circonstances extraordinaires »²⁵. Les raisons de ces déficits sont évidemment d'une toute autre nature, la SSR n'a pas besoin d'être efficace pour survivre. Il lui suffit chaque année de récolter l'argent de la redevance. Au pire, elle demanderait une augmentation si la situation venait à se détériorer. Ceux qui financent (vous, moi, les citoyens) ne peuvent évidemment pas vraiment se défendre face à cette situation, ils doivent se contenter de subir. L'initiative No-Billag

²¹ Article de "Persönlich" «Haldimann erhielt goldenen Fallschirm» du 30.1.2011: <http://www.persoendlich.com/news/medien/haldimann-erhielt-goldenen-fallschirm-297224#.UsBODrSmTYM>

²² <http://gb.srgssr.ch/archiv/fr/2016/collaborateurs/remuneration-en-chiffres/index.html>

²³ <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/conseil-federal/attributions-conseil-federal/de-l-election-a-la-demission.html>

²⁴ <http://medienwoche.ch/2013/09/06/die-wigdorovits-liste/>

²⁵ Article du "Tages Anzeiger" «SRG-Chef erwartet ,ganz, ganz tiefrote Zahlen» du 16.10.2012: <http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/SRGChef-erwartet-ganz-ganz-tiefrote-Zahlen/story/25833312>

permet enfin à chaque citoyen de pouvoir donner son avis, notamment sur l'utilisation quelque peu « légère » qui est faite de notre argent.

6.7. Les millions de profit de Billag sur le dos des clients captifs

Autre point négatif, le coût administratif de la collecte de la redevance est faramineux. Aujourd'hui, cette dernière coûte CHF 54 millions chaque année²⁶. L'encaissement de la redevance semble être une affaire rentable pour Billag qui touche près de 4 millions par année pour son travail²⁷. À une question de la conseillère Natalie Rickli, qui se demandait si le Conseil fédéral prévoyait d'empêcher de pareils gains sur le dos des citoyens, la Conseillère fédérale Doris Leuthard a répondu, pleine de malice, que les mandats accordés par le Conseil fédéral devaient être faits là où des opportunités de profit étaient présentes²⁸.

Après Billag, c'est l'entreprise Serafe AG, qui a remporté le contrat pour la perception des redevances obligatoires à partir de 2019, qui peut se réjouir de faire des bénéfices sur le dos des citoyens captifs. Serafe AG semble vouloir travailler plus efficacement que Billag et promet de coûter moins cher. Cette réalité ne changera rien pour ceux qui paient la redevance. Billag ou Serafe, même chemin de croix.

Que l'entreprise de perception s'appelle Serafe ou Billag: Cette initiative est fondamentalement contre l'obligation de payer une redevance pour la radio et la télévision. Les gens sont assez mûrs pour choisir eux-mêmes pour quelle offre de médias ils veulent dépenser leur argent et doivent avoir le droit d'en refuser d'autres. Ayons le courage de nous accorder cette liberté. Votez oui c'est avoir confiance en votre prochain. Il saura faire son choix !

²⁶ <https://www.bakom.admin.ch/bakom/fr/page-daccueil/medias-electroniques/redevance-de-reception/montant-et-utilisation-de-la-redevance-de-reception.html>

²⁷ <http://www.blick.ch/news/politik/svp-rickli-findets-skandaloes-billag-macht-millionengewinne-id3578327.html>

²⁸ Article de "20 Minuten" «Billag verdient 3,5 Millionen Franken» du 8.3.2011: <http://www.20min.ch/schweiz/news/story/30214781>

7. Les reproches faites à l'initiative sont-ils justifiés ?

Argument	Réponse
<p>La redevance obligatoire n'est-elle pas un mal nécessaire, étant donné que la collectivité bénéficie d'un système médiatique qui fonctionne même si certains ne l'utilisent pas ?</p>	<p>Il est évident que la collectivité profite d'un système médiatique qui fonctionne. Toutefois, pour atteindre ce but, un quasi-monopole favorisé par l'État n'est pas la meilleure idée. Cette version favorise une concentration de l'offre, qui finit par n'être qu'une tribune pour la classe politique en oubliant d'exercer le rôle pourtant crucial de 4ème pouvoir. Un média peut exercer cette critique des puissants du pays, uniquement s'il en est indépendant. Dans la configuration actuelle, une dépendance existe. De plus, les informations utiles à la collectivité peuvent provenir d'autres supports que la radio/télévision (print, internet, etc.)</p>
<p>En supprimant la redevance Billag, ne porte-t-on pas atteinte au journalisme de qualité et plus généralement à la qualité de l'offre médiatique ?</p>	<p>Le Conseil fédéral redoute que la qualité de l'offre médiatique n'en souffre : est-ce que sans redevance, nous aurions uniquement de la télé-réalité et des jeux télévisés au programme, et plus aucune place pour des émissions comme « Infrarouge » ? Non, car tout comme il existe une demande pour des programmes de divertissement, il existe une demande pour des programmes de qualité qui traitent de l'actualité. Et qui dit demande, dit offre. Heureusement, nous n'avons pas de redevance coercitive pour les journaux, et pourtant il existe une offre diversifiée, et pas seulement de divertissement, qui permet de trouver un titre qui correspond à nos besoins. Il suffit</p>

	<p>de passer en revue les rayons d'un kiosque pour s'en convaincre.</p>
<p>Est-ce que la démocratie a besoin d'un média d'État indépendant comme la SSR? Si toutes les radios/télévisions deviennent privées, un risque de dépendance aux intérêts des propriétaires apparaît, ne risque-t-on pas d'avoir uniquement des TV-Berlusconi ou Blocher ?</p>	<p>Une radio/télévision dont le financement dépend de la vision qu'en ont les politiques, est simplement incapable de jouer son rôle de 4ème pouvoir face à l'élite du pays. Il est donc inapproprié de parler d'indépendance. L'histoire nous montre que seuls les États autoritaires ont eu besoin de médias d'État pour manipuler l'opinion publique et pour faire durer leur duperie. Dans un pays libre, démocratique, un média d'État n'a pas lieu d'être.</p> <p>L'initiative No-Billag veut redonner la liberté de choix au citoyen, afin qu'il puisse choisir le média offrant un service qui lui semble de qualité. Dans un marché libre, chacun est libre de soutenir une TV-Blocher, ou une TV de gauche, si ça lui chante. C'est ça la vraie démocratie. Cette notion est souvent oubliée dans les débats actuels, avec la redevance Billag, le citoyen n'a pas le choix !</p>
<p>Est-ce que l'initiative No-Billag veut supprimer la SSR? Sur leurs différents plateaux, la SSR prétend régulièrement que cette initiative défend ce but, et qu'elle devrait en réalité s'appeler « No-SSR »</p>	<p>Pour les initiateurs, et pour les plus de 100'000 personnes qui ont signé cette initiative, il s'agit de supprimer la redevance Billag et non pas la SSR. La SSR n'est pas évoquée dans le texte d'initiative. La SSR aura évidemment le droit de continuer à diffuser ses programmes, même en cas d'acceptation de l'initiative. Elle devra se financer par ses propres moyens, comme la plupart des entreprises. Son financement pourra se faire sous forme de</p>

	<p>rentrées publicitaires comme à présent et par exemple via la possibilité de conclure un abonnement avec la SSR.</p> <p>La SSR sera libre de choisir le business model qu'elle souhaite utiliser en cas d'acceptation de l'initiative. Une possibilité serait de mettre à disposition gratuitement partout en Suisse ses programmes d'actualité (financement par la publicité), tout en faisant payer ses programmes de divertissement. Les télévisions qui parviennent à se financer grâce aux abonnements de leurs clients sont nombreuses aujourd'hui (Netflix, Teleclub, etc.). Si la SSR offre un programme qui rencontre l'intérêt des clients, nous ne voyons pas ce qui pourrait l'empêcher de trouver les moyens nécessaires pour tourner.</p>
<p>Sans redevance Billag, la cohésion nationale explose !</p>	<p>Cette formule répétée de multiples fois est un mythe surfait. Prétendre que la cohésion nationale serait en danger en cas de suppression de la redevance Billag est fantaisiste. La Suisse est une nation de « volonté ». Elle s'est unie, il y a de nombreuses années, grâce à cette volonté de tous d'être libres et indépendants. La cohésion nationale repose sur le partage des valeurs et des intérêts communs, pas sur l'obligation de payer qui, au mieux, va créer des tensions. La Suisse a existé sans redevance Billag, elle continuera d'exister sans elle.</p> <p>Entendre la SSR défendre soudainement la</p>

	<p>cohésion nationale ressemble à une démarche arrogante pour maintenir les privilèges dont elle bénéficie. Comme si la Suisse était unie par le fait qu'un Fribourgeois et un Neuchâtelois regardaient en même temps « les coups de cœur d'Alain Morisod ». Soyons sérieux. De plus, les analyses démontrent que quasiment aucun suisse allemand ne regarde la RTS, et vice-versa.</p>
<p>La Suisse est un pays avec 4 langues nationales. Dans les différentes régions linguistiques, il n'est pas rentable pour les radios/télévisions privées de proposer une offre. Le marché est trop restreint ! Est-ce que la SSR ne doit pas offrir un service de couverture de base ?</p>	<p>Non. La Suisse allemande, la Romandie et la Tessin font partie des régions les plus riches du monde. Il est donc difficile à croire que précisément ici, il manquera la manne financière pour voir apparaître une offre en réponse à la demande existante. D'autant plus que chaque ménage aurait 450.- CHF de plus dans la poche pour faire son choix. L'argent n'est donc pas le problème, la vraie question c'est : quelle radio/télévision veulent les citoyens ? Et quel prix sont-ils prêts à mettre ? Si une demande existe, des offres apparaîtront ou subsisteront.</p> <p>Si les différentes régions, cantons souhaitent financer une offre qui n'est pas rentable sur le marché (par le manque de demande qu'elle rencontre), il est tout à fait possible pour eux de s'associer. L'initiative n'interdit pas cela.</p> <p>Une chose qu'il ne faut pas oublier, c'est que grâce aux avancées de la technologie, les coûts de production baissent dans le domaine audio-visuel. Aujourd'hui chacun</p>

	<p>peut filmer, monter et mettre en ligne un contenu de manière relativement simple, ce qui était encore tout simplement inimaginable il y a une dizaine d'années. Il semble donc logique que la SSR et quelques autres profiteurs du système actuel fassent preuve de mauvaise foi pour sauvegarder leurs privilèges. Mais n'oubliez pas qu'ils défendent avant tout leurs intérêts. Plus un émetteur reçoit d'argent via la redevance, moins il doit aller en chercher par le biais de la publicité. Son travail est passablement simplifié. Malheureusement avoir une large partie de son revenu qui est assuré, année après année, fait de vous une entreprise inefficente et qui tend au gaspillage.</p>
<p>L'initiative No-Billag est mauvaise, la preuve, très peu de politiciens la soutiennent.</p>	<p>Beaucoup de politiciens connus sont des invités réguliers des différentes émissions des médias financés par la redevance. Ils doivent à ces émetteurs une grande partie de leur notoriété. S'ils se battent pour la suppression de la redevance, il existe le risque que la SSR ne les invite plus aux débats. Les politiciens déjà bien installés ont donc bien trop à perdre, et quasi rien à gagner.</p>
<p>En cas de crise majeure, qui informe le peuple, si l'État ne possède pas de chaîne nationale ?</p>	<p>Pour informer le public en cas de crise, nul besoin d'une chaîne publique. L'existence d'une base légale qui offre la possibilité à l'État, en cas de crise, d'émettre ses messages sur les chaînes privées suffit pour assurer une communication efficiente. Le texte de l'initiative No-Billag fait évidemment référence à cette situation. Les</p>

	<p>coûts ne seraient plus de 451.10 CHF par ménage et par année, mais se limiteraient simplement au prix de la location d'une plage horaire sur une chaîne privée pour pouvoir informer les citoyens. Au final, ils seraient tout autant informés qu'aujourd'hui, seul le prix du service changerait (et baisserait !). Rajoutons également que depuis l'avènement d'internet et des réseaux sociaux, la radio/télévision a perdu de son importance.</p>
<p>Grâce à la redevance, la SSR met à disposition un bien tutélaire (concept économique proposé pour désigner un bien sur la consommation duquel l'État exerce une « tutelle », c'est-à-dire qu'il intervient pour encourager ou décourager le public de le consommer). Ce bien doit être financé par l'État.</p>	<p>Les biens tutélares ne sont pas des biens communs, mais bien des services offerts par l'État, car ce dernier prétend savoir qu'il serait utile pour nous de les consommer. C'est comme ça que l'État force chaque citoyen détenteur d'un chien à suivre des cours spécifiques, par exemple.</p> <p>Le professeur Silvio Borner va contre l'affirmation qui voudrait que la SSR produise des biens tutélares. Les arguments suivants nous paraissent particulièrement intéressants : « Les biens tutélares posent problème dans la vision libérale d'une société. Premièrement car il faudrait pouvoir prouver que le marché n'est pas à même de fournir ce bien et deuxièmement car le danger existe qu'une élite ou simplement la classe politique se mette à décider ce qui relève du bien tutélaire ou non. C'est une pente dangereuse. »</p> <p>Quand on lui pose la question sur les biens tutélares que produirait la SSR, le Prof.</p>

Borner répond : «Un tel argument n'a pas de sens quand on parle de divertissement, de sport, de météo ou encore de films. Il ne fait plus aucun sens d'attendre ce genre de services de la part de la SSR. D'autres offres, souvent bien plus complètes et avantageuses, existent sur le marché. Il reste donc les thèmes culturels et politiques qui (sont censés) aider à la cohésion nationale. Ici il est possible de forcer tout le monde à payer, mais impossible de forcer chacun à consommer. La gauche défend avec vigueur la SSR et son « service public » car il permet à leur programme « tutélaire » de continuer à exister, sur le dos des autres » [...] « La SSR part du principe qu'elle sait ce que le peuple souhaite consommer, ou du moins ce qui est bon pour le peuple. En réalité il s'agit plutôt de diffuser ce qui lui semble bon pour le peuple et qui correspond à la vision qu'elle aimerait que le peuple défende. On assiste donc à une situation où une minorité, élitaine tente d'imposer sa vision à la majorité, sans payer pour »

8. Le texte de l'initiative

Initiative populaire fédérale

'Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag)'

La Constitution¹ est modifiée comme suit :

Art. 93, al. 2 à 6

2 Ex-al. 3

3 La Confédération met régulièrement aux enchères des concessions de radio et de télévision.

4 Elle ne subventionne aucune chaîne de radio ou de télévision. Elle peut payer la diffusion de communiqués officiels urgents.

5 Aucune redevance de réception ne peut être prélevée par la Confédération ou par un tiers mandaté par elle.

6 En temps de paix, la Confédération n'exploite pas ses propres chaînes de radio ou de télévision.

Art. 197, ch. 122

12. Disposition transitoire ad art. 93, al. 3 à 6

1 Le Conseil fédéral édicte le 1er janvier 2018 au plus tard les dispositions d'exécution nécessaires si les dispositions légales ne sont pas entrées en vigueur à cette date.

2 Si le peuple et les cantons acceptent l'art. 93, al. 3 à 6, après le 1er janvier 2018, les dispositions d'exécution nécessaires entrent en vigueur le 1er janvier de l'année qui suit celle de la votation.

3 Les concessions donnant droit à une quote-part de la redevance sont abrogées sans dédommagement le jour de l'entrée en vigueur des dispositions légales. Sont réservés les dédommagements dus pour les droits acquis couverts par la garantie de la propriété.